

Contrat d'assurance groupe pour le personnel

Rapporteur : M. Gabriel BAULIEU, Vice-Président

AVIS			
Commission n°1		Bureau	
séance du 19/02/03	favorable	séance du 06/03/03	favorable

Le Centre de Gestion du Doubs a mis en place un contrat d'assurance groupe auquel nous avons adhéré afin de couvrir les obligations statutaires en cas de congé pour maladie, maternité ou accident de travail d'un agent de notre collectivité.

Ce contrat groupe a permis de négocier la couverture des risques à des taux intéressants (avec un taux distinct pour les agents CNRACL et IRCANTEC et un taux individualisé pour les collectivités de plus de 40 agents).

Le contrat groupe auquel nous sommes adhérents comporte un terme, le 31 décembre 2003 et son renouvellement devra respecter les règles édictées par le nouveau code des marchés publics.

Le choix pour la C.A.G.B. est soit de mandater le Centre de Gestion du Doubs pour lancer une procédure de marchés publics visant à retenir un assureur pour toutes les collectivités locales qui dépendent de cette structure, soit de procéder directement à une telle démarche.

Le Centre de gestion prendra les dispositions nécessaires à la reconduction du contrat conformément au code des marchés publics, au premier semestre 2003, pour réaliser la mise en conformité au 1^{er} janvier 2004.

Etant donné que notre collectivité compte plus de 40 agents CNRACL, et que la C.A.G.B. n'obtiendra vraisemblablement pas les conditions préférentielles auxquelles peut prétendre le Centre de Gestion, il est proposé de mandater le Centre de Gestion pour qu'il renégocie le contrat d'assurance pour le personnel de la C.A.G.B. au 1^{er} janvier 2004.

Sans mandat de notre part, il nous sera impossible d'intégrer par la suite le contrat groupe.

Faute d'intervention pour notre compte dans le nouveau contrat, notre collectivité ne serait alors plus assurée.

Ce mandat n'engage pas notre collectivité qui décidera ou non de rejoindre le contrat au 1^{er} janvier 2004 au regard des taux et des prestations proposées par la compagnie d'assurance choisie.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté mandate le Centre de Gestion du Doubs pour négocier et conclure pour le compte de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon un contrat d'assurance groupe couvrant les risques liés à l'absentéisme des personnels territoriaux.

Pour extrait conforme,

Le Président